



Fiche d'information sur le prix et les garanties du contrat BNP Paribas Sécurité Plus

Fiche d'information sur le prix et les garanties relative aux contrats d'assurance collective de dommages souscrits par BNP Paribas auprès de CARDIF Assurances Risques Divers (Convention N° 379) et d'Inter Partner Assistance agissant sous la marque AXA Assistance (Convention N° 080276603) et de Juridica (Convention N° 6178159104)

Rappel des dispositions des Articles L.112-10 et A.112-1 du Code des assurances

Vous bénéficiez d'un droit de renonciation à ce contrat pendant un délai de trente jours (calendaires) à compter de sa conclusion, sans frais ni pénalités. Toutefois, si vous bénéficiez d'une ou de plusieurs primes d'assurance qui vous sont offertes, de telle sorte que vous n'avez pas à payer une prime sur un ou plusieurs mois au début d'exécution du contrat, ce délai ne court qu'à compter du paiement de tout ou partie de la première prime.

L'exercice du droit de renonciation est subordonné aux quatre conditions suivantes :

- 1° vous avez souscrit ce contrat à des fins non professionnelles ;
- 2° ce contrat vient en complément de l'achat d'un bien ou d'un service vendu par un fournisseur ;
- 3° le contrat auquel vous souhaitez renoncer n'est pas intégralement exécuté ;
- 4° vous n'avez déclaré aucun sinistre garanti par ce contrat.

Dans cette situation, vous pouvez exercer votre droit à renoncer à ce contrat par lettre ou tout autre support durable adressé à l'assureur du contrat. L'assureur est tenu de vous rembourser la prime payée, dans un délai de trente jours à compter de votre renonciation.

Par ailleurs, pour éviter un cumul d'assurances, vous êtes invité à vérifier que vous n'êtes pas déjà bénéficiaire d'une garantie couvrant l'un des risques garantis par le contrat que vous avez souscrit.

Le courrier de renonciation au titre de l'exercice de ce droit et ses justificatifs doivent être adressés à votre agence BNP Paribas en cas d'adhésion au contrat via les conventions de compte "Esprit Libre" ou "Protection Compte" ou à SPB - Service BNP Paribas Sécurité - CS 90000 - 76095 Le Havre Cedex en cas d'adhésion hors convention.

CARDIF - Assurances Risques Divers, entreprise régie par le Code des assurances - S.A. au capital de 21 602 240 euros - 308 896 547 R.C.S. Paris - Siège social : 1, boulevard Haussmann TSA 93000 - 75318 Paris CEDEX 09 - Bureaux : 8, rue du Port - 92728 Nanterre CEDEX - N°ADEME : FR200182_03KLJL

SPB - société par actions simplifiée de courtage d'assurances au capital de 1 000 000 euros - Siège Social : 71, quai Colbert 76600 Le Havre - R.C.S. Le Havre n° 305 109 779 - ORIAS n° 07002642 (www.orias.fr), soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR)

AXA Assistance désigne Inter Partner Assistance, entreprise d'assurance du Groupe AXA Assistance agréée par la Banque Nationale de Belgique (0487). SA de droit belge au capital de 130 702 613 euros - Siège social : 7 Boulevard du Régent, 1000 Brussels - Belgique, BCE 0415 591 055, succursale française : 6, rue André Gide 93230 Châtillon - 316 139 500 R.C.S Nanterre

Juridica - SA au capital de 14 627 854 68 euros, entreprise régie par le Code des assurances - Siège social : 1, place Victorien Sardou 78160 Marly-le-Roi - 572 079 150 R.C.S Versailles

Europ Assistance - SA au capital de 48 123 637 euros, entreprise régie par le Code des assurances, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le n° 451 366 405, sise 2, rue Pillet-Will - 75009 Paris

BNP Paribas SA au capital de 2 468 663 292 euros - Siège social : 16 bd des Italiens, 75009 Paris - RCS Paris n° 662 042 449 - Id. CE FR76 662042449 - ORIAS n° 07 022 735





TABLEAU DE VOS GARANTIES D'ASSURANCE ET D'ASSISTANCE*

Ce qui est couvert :

| Evénements couverts | Montants et limites de garanties |
|---|---|
| <p>Utilisation frauduleuse des cartes bancaires perdues ou volées avec saisie du dispositif de sécurité personnalisé</p> | <ul style="list-style-type: none"> - remboursement de la franchise prélevée par l'établissement de paiement à la suite de l'utilisation frauduleuse d'une carte bancaire, ou, - remboursement du montant de l'utilisation frauduleuse non prise en charge par l'établissement de paiement en cas de négligence grave ou d'opposition tardive. <p>Plafond d'indemnisation : 150 euros par sinistre</p> <p>Prestation d'assistance 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - communication du/des numéro(s) du/des centre(s) d'opposition de votre(vos) carte(s) bancaire(s) ; - après opposition, transmission du(des) modèle(s) de confirmation(s) écrite(s) d'opposition à adresser par vos soins aux organismes émetteurs concernés ; - prestations complémentaires si vous avez préenregistré vos données : <ul style="list-style-type: none"> • accomplissement pour votre compte des formalités d'opposition de votre(vos) carte(s) bancaire(s) auprès du/des centre(s) d'opposition et/ou organismes émetteurs et confirmation par téléphone ; • transmission de 2 messages téléphoniques, à votre demande, aux destinataires de votre choix (France métropolitaine, Monaco ou Départements et Régions d'Outre-Mer, Wallis et Futuna et Nouvelle Calédonie) ; • après opposition, transmission du(des) modèle(s) de confirmation(s) écrite(s) d'opposition à adresser par vos soins aux organismes émetteurs concernés, personnalisé du n° de CB concerné (par email, à défaut par courrier). |
| <p>Vol de vos espèces par agression ou par ruse</p> | <p>Remboursement des espèces, à la suite de leur vol par agression ou par ruse. Le vol doit survenir dans les 48 heures suivant le retrait des espèces (l'heure enregistrée par le distributeur faisant foi).</p> <p>Plafond d'indemnisation par année glissante : 1 600 euros</p> |
| <p>Perte ou vol de vos papiers officiels</p> | <p>Remboursement des frais de duplicata de vos papiers officiels.</p> <p>Plafond d'indemnisation : 350 euros par sinistre et par année glissante, comprenant le remboursement d'une planche de photographies d'identité d'un coût maximal de 20 euros TTC.</p> <p>Prestations d'assistance :</p> <ul style="list-style-type: none"> - après appel de votre part, transmission par Axa Assistance des formalités à accomplir pour déclarer la perte ou le vol de vos papiers officiels et procéder à leur renouvellement ; - prestations complémentaires si vous avez préenregistré vos données : <ul style="list-style-type: none"> • 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, rappel des numéros de vos papiers officiels ; • alerte de la fin de validité de votre carte d'identité, du contrôle technique de votre véhicule et de votre passeport. |
| <p>Perte ou vol de vos clés</p> | <p><u>Résidence principale et fiscale</u> : remboursement des frais de remplacement à l'identique des clés et serrures des portes d'accès de votre résidence, <u>Véhicule à usage privé</u> : remboursement des frais de remplacement à l'identique de vos clés et des frais de reprogrammation éventuels associés.</p> <p>Plafond d'indemnisation par sinistre et par année glissante : 1 000 euros incluant une intervention par année glissante à hauteur de 150 euros pour l'ouverture d'une porte d'accès de votre résidence principale et fiscale dans le cadre de la prestation d'assistance.</p> <p>Prestations d'assistance 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, en cas de perte ou vol des clés de votre résidence principale et fiscale :</p> <ul style="list-style-type: none"> - organisation du déplacement d'un serrurier pour l'ouverture d'une porte d'accès de la résidence principale et fiscale ; - avance des frais d'intervention dans la limite de 150 euros conformément à la prestation d'assurance ci-dessus. - au-delà d'une intervention par année glissante, communication des coordonnées de serrurier(s) proche(s) de chez vous. |

CARDIF - Assurances Risques Divers, entreprise régie par le Code des assurances - S.A. au capital de 21 602 240 euros - 308 896 547 R.C.S. Paris - Siège social : 1, boulevard Haussmann TSA 93000 - 75318 Paris CEDEX 09 - Bureaux : 8, rue du Port - 92728 Nanterre CEDEX - N°ADEME : FR200182_03KLJL

SPB - société par actions simplifiée de courtage d'assurances au capital de 1 000 000 euros - Siège Social : 71, quai Colbert 76600 Le Havre - R.C.S. Le Havre n° 305 109 779 - ORIAS n° 07002642 (www.orias.fr), soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR)

AXA Assistance désigne Inter Partner Assistance, entreprise d'assurance du Groupe AXA Assistance agréée par la Banque Nationale de Belgique (0487). SA de droit belge au capital de 130 702 613 euros - Siège social : 7 Boulevard du Régent, 1000 Brussels - Belgique, BCE 0415 591 055, succursale française : 6, rue André Gide 93230 Châtillon - 316 139 500 R.C.S Nanterre

Juridica - SA au capital de 14 627 854 68 euros, entreprise régie par le Code des assurances - Siège social : 1, place Victorien Sardou 78160 Marly-le-Roi - 572 079 150 R.C.S Versailles

Europ Assistance - SA au capital de 48 123 637 euros, entreprise régie par le Code des assurances, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le n° 451 366 405, sise 2, rue Pillet-Will - 75009 Paris

BNP Paribas SA au capital de 2 468 663 292 euros - Siège social : 16 bd des Italiens, 75009 Paris - RCS Paris n° 662 042 449 - Id. CE FR76 662042449 - ORIAS n° 07 022 735





| | |
|---|--|
| | <p><u>Coffre-fort loué chez BNP Paribas</u> : remboursement des frais de remplacement à l'identique des clés et serrures.</p> <p>Plafond d'indemnisation : 500 euros par sinistre et par année glissante</p> |
| Perte ou vol de votre maroquinerie ou de vos bagages | <p>Remboursement des sommes engagées pour remplacer votre maroquinerie et/ou vos bagages, ainsi que les biens meubles qui y sont contenus, dans la limite de leur valeur d'achat, et des plafonds d'indemnisation.</p> <p>Plafond d'indemnisation par sinistre et par année glissante : 400 euros</p> |
| Dommege accidentel ou vol par agression ou effraction de biens meubles neufs | <p><u>En cas de dommege accidentel</u> survenu dans les 6 mois de l'achat d'un bien meuble neuf au moyen d'une carte bancaire émise par BNP Paribas et dont la valeur d'achat est supérieure à 100 euros TTC :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>remboursement des frais de réparation</u> si le bien meuble neuf est réparable et que le coût de sa réparation est inférieur ou égal à sa valeur d'achat ; - <u>ou remboursement de la valeur d'achat</u> si le bien meuble neuf n'est pas réparable ou si le coût de sa réparation est supérieur à sa valeur d'achat. <p><u>En cas de vol par agression ou de vol par effraction</u> survenu dans les 6 mois de l'achat d'un bien meuble neuf dont la valeur d'achat est supérieure à 100 euros TTC : versement d'une indemnité égale à la valeur d'achat du bien.</p> <p>Plafond d'indemnisation : 2 500 euros TTC par sinistre et dans la limite de 2 sinistres par année glissante (un sinistre peut concerner plusieurs biens meubles).</p> |

*Pour connaître les définitions des termes employés dans le tableau et le détail des garanties, veuillez-vous reporter à la notice du contrat BNP Paribas Sécurité Plus.

Ce qui n'est pas couvert (exclusions principales) : Pour connaître la liste exhaustive des exclusions, veuillez-vous reporter à la notice du contrat BNP Paribas Sécurité Plus.

EXCLUSIONS communes à toutes les garanties :

- les sinistres dus à la faute intentionnelle ou dolosive de l'assuré ou de l'un de ses proches ;
- les disparitions, imprudences, oublis ou pertes volontaires ou par négligence ;
- le vol commis au domicile de l'assuré.

EXCLUSIONS applicables à certaines garanties :

| Evénements couverts | Exclusions |
|--|--|
| Utilisation frauduleuse des cartes bancaires perdues ou volées avec saisie du dispositif de sécurité personnalisé | <ul style="list-style-type: none"> - les utilisations frauduleuses sans saisie du dispositif de sécurité personnalisé ; - les débits effectués par ou avec la complicité de l'assuré ou de l'un de ses proches. |
| Perte ou vol de votre maroquinerie ou de vos bagages | <ul style="list-style-type: none"> - la maroquinerie et les bagages laissés sans surveillance directe et immédiate de l'assuré ; - la perte ou le vol de vos cartes bancaires, papiers officiels, clés ; |
| Dommege accidentel ou vol par agression ou effraction de biens meubles neufs | <ul style="list-style-type: none"> - les dommege accidentels ou le vol survenant en cours de transport lorsque le bien meuble neuf est acheminé par un transporteur vers le lieu de livraison ; - les dommege accidentels ou le vol par agression ou effraction des cartes bancaires, papiers officiels et clés ; - les vols autres que par agression ou effraction ; - les dommege accidentels résultant de l'usure normale, d'un vice propre, d'une panne, ou d'un défaut de fabrication ; - les dommege accidentels résultant du non-respect des conditions d'utilisation du bien préconisées par le fabricant ou le distributeur de ce bien meuble ; - les dommege accidentels relevant de la garantie du constructeur ou des garanties légales ; - les dommege accidentels causés par les animaux. |

CARDIF - Assurances Risques Divers, entreprise régie par le Code des assurances - S.A. au capital de 21 602 240 euros - 308 896 547 R.C.S. Paris - Siège social : 1, boulevard Haussmann TSA 93000 - 75318 Paris CEDEX 09 - Bureaux : 8, rue du Port - 92728 Nanterre CEDEX - N°ADEME : FR200182_03KLJL

SPB - société par actions simplifiée de courtage d'assurances au capital de 1 000 000 euros - Siège Social : 71, quai Colbert 76600 Le Havre - R.C.S. Le Havre n° 305 109 779 - ORIAS n° 07002642 (www.orias.fr), soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR)

AXA Assistance désigne Inter Partner Assistance, entreprise d'assurance du Groupe AXA Assistance agréée par la Banque Nationale de Belgique (0487). SA de droit belge au capital de 130 702 613 euros - Siège social : 7 Boulevard du Régent, 1000 Brussels - Belgique, BCE 0415 591 055, succursale française : 6, rue André Gide 93230 Châtillon - 316 139 500 R.C.S Nanterre

Juridica - SA au capital de 14 627 854 68 euros, entreprise régie par le Code des assurances - Siège social : 1, place Victorien Sardou 78160 Marly-le-Roi - 572 079 150 R.C.S Versailles

Europ Assistance - SA au capital de 48 123 637 euros, entreprise régie par le Code des assurances, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le n° 451 366 405, sise 2, rue Pillet-Will - 75009 Paris

BNP Paribas SA au capital de 2 468 663 292 euros - Siège social : 16 bd des Italiens, 75009 Paris - RCS Paris n° 662 042 449 - Id. CE FR76 662042449 - ORIAS n° 07 022 735





TABLEAU DE VOS PRESTATIONS D'ASSISTANCE VIE NUMÉRIQUE* :

Ce qui est couvert :

| | |
|--------------------|---|
| Prestations | <p>Assistance « Surveillance des Données et Alertes » Vous bénéficiez de la surveillance du niveau de risque des données personnelles que vous avez enregistrées sur la plateforme et circulant sur Internet (partie visible et Internet clandestin). Cette assistance « Surveillance des Données » vous permet d'effectuer une recherche avancée sur Internet et l'internet clandestin pour trouver des combinaisons de données et des données précises vous concernant. En cas de soupçon concernant une possible usurpation de votre identité, notamment à la suite d'une alerte, le service « Aide en ligne 24/7 » vous permet de trouver les réponses aux principales questions que vous pouvez vous poser.</p> <p>Assistance Cyber 24heures/24 L'Assistance téléphonique 24/7 répond à vos principales questions en cas d'alerte ou de toute suspicion de fraude ou d'utilisation malveillante de vos données personnelles (mot de passe, adresse électronique, informations bancaires, numéros de téléphone...).</p> <p>Vous disposez d'informations sur les démarches à réaliser en cas de Cyber attaque (phishing, demande de rançon), usurpation d'identité, atteinte à l'e-Réputation, harcèlement électronique, hameçonnage,</p> <p>Soutien psychologique Lorsque vous êtes confronté(e) à un événement traumatisant lié à une cyber attaque, une usurpation d'identité, une atteinte à votre e-Réputation, ou un hameçonnage, nous mettons à votre disposition un service de soutien psychologique.</p> <p>Nous assurons l'organisation et la prise en charge de 4 entretiens téléphoniques par événement et par bénéficiaire et par an.</p> <p>Nettoyage de votre e-Réputation Le nettoyage concerne les informations qui vous portent préjudice, qu'il s'agisse de textes, d'images ou de vidéos. Lorsque ce nettoyage n'est pas possible, nous effectuons le noyage de ces informations, avec votre collaboration.</p> <p>Nous organisons et prenons en charge cette prestation dans la limite de deux interventions par année d'assurance, à concurrence d'un montant global de 3.000 € TTC.</p> |
|--------------------|---|

* Pour connaître les définitions des termes employés dans le tableau et le détail des garanties, veuillez-vous reporter à la notice du contrat BNP Paribas Sécurité Plus.

Ce qui n'est pas couvert (exclusions principales) : Pour connaître la liste des exclusions, veuillez-vous reporter à la notice du contrat BNP Paribas Sécurité Plus.

| |
|---|
| <p>Sont exclus :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les conséquences d'un acte intentionnel et/ou dolosif de la part d'un autre bénéficiaire que la victime de l'évènement, ou de la victime elle-même, - les conséquences d'un acte malveillant à l'encontre du groupe BNP Paribas ou de l'une de ses entités, qui affecterait la sécurité numérique de tout ou partie de ses clients, dont les bénéficiaires, <p>Sont également exclus :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les frais engagés sans l'accord d'Europ Assistance, - les frais non expressément prévus par les présentes conditions d'assistance, - les frais non justifiés par des documents originaux, <p>Sont également exclues toutes les actions de diffamation, injures et/ou toute atteintes qui :</p> <ul style="list-style-type: none"> - résultent de l'inexécution volontaire par le bénéficiaire d'une obligation légale ou contractuelle, - concernent le droit de la propriété intellectuelle ou industrielle en matière de protection des droits d'auteur, dessins, modèles, logiciels, progiciels, marques, brevets, certificats d'utilité, noms, AOC, dénominations sociales, - résultent de propos du bénéficiaire susceptibles d'être pénalement sanctionnés (tels que des propos dénigrants, diffamatoires ou injurieux), - concernent des situations résultant d'un abonnement à des site internet à caractère violent, pornographique, discriminatoire ou portant gravement atteinte à la dignité humaine ou la décence. <p>Sont également exclues les demandes relatives à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une fraude et des pertes causées par la mauvaise foi de l'assuré ou du bénéficiaire, - une perte résultant d'une défaillance d'un fournisseur de services tiers, - des dommages dus à l'utilisation ou à l'usure du matériel, obsolescence des logiciels et des programmes antivirus ainsi qu'à une programmation défectueuse, - des événements survenus avant l'entrée en vigueur des Conditions d'assistance, - des demandes d'assistance liées à toute activité commerciale d'une entreprise. La couverture d'assistance ne s'applique qu'aux questions liées à la vie personnelle ou professionnelle du bénéficiaire. |
|---|

CARDIF - Assurances Risques Divers, entreprise régie par le Code des assurances - S.A. au capital de 21 602 240 euros - 308 896 547 R.C.S. Paris - Siège social : 1, boulevard Haussmann TSA 93000 - 75318 Paris CEDEX 09 - Bureaux : 8, rue du Port - 92728 Nanterre CEDEX - N°ADEME : FR200182_03KLJL

SPB - société par actions simplifiée de courtage d'assurances au capital de 1 000 000 euros - Siège Social : 71, quai Colbert 76600 Le Havre - R.C.S. Le Havre n° 305 109 779 - ORIAS n° 07002642 (www.orias.fr), soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR)

AXA Assistance désigne Inter Partner Assistance, entreprise d'assurance du Groupe AXA Assistance agréée par la Banque Nationale de Belgique (0487). SA de droit belge au capital de 130 702 613 euros - Siège social : 7 Boulevard du Régent, 1000 Brussels - Belgique, BCE 0415 591 055, succursale française : 6, rue André Gide 93230 Châtillon - 316 139 500 R.C.S Nanterre

Juridica - SA au capital de 14 627 854 68 euros, entreprise régie par le Code des assurances - Siège social : 1, place Victorien Sardou 78160 Marly-le-Roi - 572 079 150 R.C.S Versailles

Europ Assistance - SA au capital de 48 123 637 euros, entreprise régie par le Code des assurances, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le n° 451 366 405, sise 2, rue Pillet-Will - 75009 Paris

BNP Paribas SA au capital de 2 468 663 292 euros - Siège social : 16 bd des Italiens, 75009 Paris - RCS Paris n° 662 042 449 - Id. CE FR76 662042449 - ORIAS n° 07 022 735





TABLEAU DE VOS GARANTIES DE PROTECTION JURIDIQUE *

Ce qui est couvert :

| Garanties | Montants et limites des prestations |
|---|--|
| <p>Protection de votre identité Vous êtes garanti en cas de litige lié à l'usage non autorisé des éléments d'identification et/ou d'authentification de votre identité par un tiers dans le but de réaliser une action frauduleuse vous entraînant un préjudice.</p> | <ul style="list-style-type: none"> - informations juridiques données par téléphone pour toute demande d'ordre juridique dans les domaines liés à l'utilisation frauduleuse des données personnelles, en cas de violences, harcèlement ou cyberharcèlement scolaires de l'un de vos enfants ou en cas d'agression à la suite d'un vol de bien meuble garanti. - soutien psychologique délivré par des psychologues spécialisés si un ou plusieurs de vos enfants sont victimes de violences, harcèlement ou cyberharcèlement scolaires. Animé par une équipe de psychologues cliniciens, ce service donne droit à un soutien psychologique par année d'assurance donnant lieu à 3 entretiens téléphoniques maximum - conseil et recherche d'une solution amiable au litige, avec un plafond de prise en charge de 1 000 euros TTC par litige. - accompagnement judiciaire, sous réserve que l'action soit opportune et si le montant des intérêts en jeu est égal ou supérieur à 150 euros TTC, et à condition que vous ayez déposé plainte, avec un plafond de prise en charge de 10 000 euros TTC par litige. - indemnisation du préjudice (uniquement pour la garantie protection de votre identité), si le litige n'a pas été réglé dans les 5 mois suivant sa déclaration auprès de l'assureur, avec un plafond de prise en charge de 5 000 euros TTC par litige et sans pouvoir dépasser 5 000 euros TTC par année glissante. |
| <p>Garantie agression à l'occasion du vol d'un bien garanti Vous êtes garanti en cas de litige portant sur la réparation de l'atteinte à votre intégrité physique consécutive à une agression à l'occasion d'un vol de bien garanti.</p> | |
| <p>Recours contre les violences, le harcèlement ou le cyberharcèlement scolaires Vous êtes garanti lorsque l'un ou plusieurs de vos enfants, assuré au titre du présent contrat, sont victimes d'harcèlements, de violences ou de cyberharcèlements dans le milieu scolaire.</p> | |

* Pour connaître les définitions des termes employés dans le tableau et le détail des garanties, veuillez-vous reporter à la notice du contrat BNP Paribas Sécurité Plus.

Ce qui n'est pas couvert (exclusions principales) : Pour connaître la liste des exclusions, veuillez-vous reporter à la notice du contrat BNP Paribas Sécurité Plus.

Les litiges résultant :

- d'une utilisation frauduleuse de votre identité avec votre complicité ;
- d'une utilisation frauduleuse de votre identité par des proches de l'assuré, ou par une personne ayant la qualité d'assuré ;
- des conséquences matérielles de la contamination de votre matériel informatique, de son dysfonctionnement ou de sa destruction, ainsi que les frais engagés pour procéder aux opérations de décontamination et de reconstitution de données ;
- de votre mise en cause pour dol ou d'une poursuite liée à un délit intentionnel au sens de l'Article 121-3 du Code pénal ou à un crime. Toutefois, nous prenons en charge les honoraires de votre avocat dans l'hypothèse où la décision, devenue définitive, écarterait le dol ou le caractère intentionnel de l'infraction (non-lieu, requalification, relaxe,...). Cette prise en charge s'effectue dans les limites et les conditions de nos engagements financiers.

LE COÛT DE VOTRE ASSURANCE

Conditions et modalités de paiement de vos cotisations d'assurance :

- si vous adhérez au contrat BNP Paribas Sécurité Plus dans le cadre d'une des conventions de compte BNP Paribas "Esprit Libre", la cotisation d'assurance est payable mensuellement ;
- si vous adhérez au contrat BNP Paribas Sécurité Plus en dehors de toute convention de compte, la cotisation est payable annuellement ;
- Le paiement est effectué par prélèvement automatique sur votre compte de dépôt BNP Paribas.

Le montant total annuel de votre cotisation d'assurance, toutes taxes comprises, est de 36,50 euros TTC incluant une garantie de Protection Juridique et des prestations d'assistance liées à votre vie numérique **offertes**.

CARDIF - Assurances Risques Divers, entreprise régie par le Code des assurances - S.A. au capital de 21 602 240 euros - 308 896 547 R.C.S. Paris - Siège social : 1, boulevard Haussmann TSA 93000 - 75318 Paris CEDEX 09 - Bureaux : 8, rue du Port - 92728 Nanterre CEDEX - N°ADEME : FR200182_03KLJL

SPB - société par actions simplifiée de courtage d'assurances au capital de 1 000 000 euros - Siège Social : 71, quai Colbert 76600 Le Havre - R.C.S. Le Havre n° 305 109 779 - ORIAS n° 07002642 (www.orias.fr), soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR)

AXA Assistance désigne Inter Partner Assistance, entreprise d'assurance du Groupe AXA Assistance agréée par la Banque Nationale de Belgique (0487). SA de droit belge au capital de 130 702 613 euros - Siège social : 7 Boulevard du Régent, 1000 Brussels - Belgique, BCE 0415 591 055, succursale française : 6, rue André Gide 93230 Châtillon - 316 139 500 R.C.S Nanterre

Juridica - SA au capital de 14 627 854 68 euros, entreprise régie par le Code des assurances - Siège social : 1, place Victorien Sardou 78160 Marly-le-Roi - 572 079 150 R.C.S Versailles

Europ Assistance - SA au capital de 48 123 637 euros, entreprise régie par le Code des assurances, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le n° 451 366 405, sise 2, rue Pillet-Will - 75009 Paris

BNP Paribas SA au capital de 2 468 663 292 euros - Siège social : 16 bd des Italiens, 75009 Paris - RCS Paris n° 662 042 449 - Id. CE FR76 662042449 - ORIAS n° 07 022 735

